IV. Conditions Générales - Family

Vous pouvez télécharger **ici** les présentes Conditions Family.

Ces Conditions Family ont été modifiées pour la dernière fois le 02/11/2026.

1. Généralités
2. Avantages Family
3. Prix (modification) et paiement
4. Durée & Résiliation
5. Mois d'essai
6. Garantie Avantage
7. Droit de rétractation
8. Divers

1. Généralités

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Family** ») s'appliquent à l'abonnement proposé par Picnic dénommé Family (ci-après « **Family** »), tel qu'exécuté par Picnic.

En souscrivant à un abonnement Family, vous acceptez les présentes Conditions Family.

Tout client disposant d'un compte Picnic peut souscrire à un abonnement Family via l'application Picnic.

Family est associé à un (1) compte Picnic maximum, et ne peut être transféré vers un autre compte. L'abonnement Family peut être résilié dans les conditions de l'Article 4 des Conditions Family. En revanche, il n'est pas possible de suspendre temporairement l'abonnement Family.

Picnic se réserve le droit de modifier les Conditions Family de temps à autre. Les conditions modifiées entrent en vigueur dès publication en ligne. En cas de modifications (relativement) substantielles vous étant préjudiciables, vous pourrez consulter cette modification et vous aurez la possibilité de mettre fin à votre abonnement Family à compter de la date d'entrée en vigueur des Conditions Family modifiées. Le cas échéant, vous serez remboursé du montant payé pour la période allant de la résiliation à la date de fin initiale de votre abonnement Family.

2. Avantages Family

Avec Family, vous pouvez bénéficier des avantages suivants :

- **15 % de réduction sur les fruits frais**

En cas de promotion concurrente, cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres promotions. L'autre promotion prévaut et s'applique alors en lieu et place de la réduction Family.

Cette réduction est uniquement valable sur les fruits frais, et non sur les produits surgelés, les fruits en conserve ou les jus de fruits.

Picnic se réserve le droit d'exclure certains produits de cette réduction.

- **15 % de réduction sur les légumes frais**

En cas de promotion concurrente, cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres promotions. L'autre promotion prévaut et s'applique alors en lieu et place de la réduction Family.

Cette réduction est uniquement valable sur les légumes frais, et non sur les produits surgelés, les légumes en conserve ou les recettes.

Picnic se réserve le droit d'exclure certains produits de cette réduction.

- **15 % de réduction sur des produits sélectionnés par Picnic**

Cette réduction s'applique à certains groupes de produits sélectionnés par Picnic qui apparaissent sur votre application dans le cadre de votre abonnement Family.

En cas de promotion concurrente, cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres promotions. L'autre promotion prévaut et s'applique alors en lieu et place de cette réduction Family.

Picnic peut choisir et modifier à tout moment les produits concernés, ainsi qu'exclure certains produits de cette réduction.

- **Chaque semaine, vous pouvez activer jusqu'à 10 (au lieu de 5) promotions de la Boite à Promos**

Voir également les conditions applicables à la Boite à Promos de l'article V (Conditions Boite à Promos). Cet avantage n'est disponible que si vous avez autorisé les promotions personnalisées au sein de votre compte Picnic.

- **Vous pouvez choisir jusqu'à 3 fois plus de créneaux de livraison**

Le nombre de créneaux de livraison supplémentaires (en comparaison avec un client n'ayant pas l'abonnement Family) varie selon la zone de livraison et s'effectue sur la base des disponibilités.

- **Vous avez la possibilité de réserver jusqu'à 2 créneaux de livraison fixes par semaine**

Si vous ne commandez pas à temps, votre réservation pour la semaine concernée peut être annulée. Si, à trois reprises consécutives, vous ne passez pas de commande sur le créneau de livraison réservé pour vous, ce dernier expire et ne vous sera plus réservé. Après expiration, il est possible de réserver à nouveau un créneau de livraison selon les disponibilités.

En toute hypothèse, Picnic se réserve à tout moment le droit d'annuler ou de modifier un créneau de livraison réservé.

3. Prix (modification) et paiement

Le règlement s'effectue par voie de prélèvement automatique. Si le prélèvement automatique n'est pas encore activé sur votre compte Picnic, nous pouvons vous demander de vérifier vos coordonnées bancaires au moyen d'une vérification par carte bancaire, Paypal ou Apple Pay.

Le premier paiement est dû à la date de souscription à Family sur l'application Picnic. Si vous utilisez le mois d'essai, le premier paiement est dû le jour suivant la fin du mois d'essai.

En cas de renouvellement automatique (annuel ou mensuel), le montant pour toute la durée prolongée (à suivre) est encaissé. Cet encaissement a lieu au début de la nouvelle période contractuelle.

Picnic se réserve le droit de modifier les prix de Family à tout moment. Vous serez informé au moins un (1) mois avant toute modification tarifaire. Les nouveaux prix s'appliqueront à partir du prochain renouvellement de votre abonnement Family mensuel ou annuel. Vous pouvez mettre fin à votre abonnement Family avant cette date en suivant la procédure décrite à l'article 4.

4. Durée & Résiliation

Family a une durée minimale (« **Durée Initiale** ») de 1 mois (abonnement mensuel) ou de 1 an (abonnement annuel). Aucune résiliation n'est possible pendant la Durée Initiale de Family.

À l'expiration de la Durée Initiale, Family est automatiquement renouvelé à chaque fois pour la même durée (un mois ou un an), à moins que le contrat n'ait été résilié à temps.

Un mois dure toujours 30 jours avec Family, quel que soit le nombre de jours calendaires du mois en question. Vous pouvez voir la date d'expiration du mois sur votre application Picnic.

Si vous résiliez votre abonnement mensuel Family, cette résiliation prendra effet à l'issue du mois en cours.

- ***Exemple 1** : si votre abonnement mensuel Family a commencé ou a été renouvelé le 14 septembre, puis vous le résiliez, vous pourrez l'utiliser jusqu'au 13 octobre.*
- ***Exemple 2** : si votre abonnement mensuel Family a commencé ou a été renouvelé le 14 février, puis vous le résiliez, vous pourrez l'utiliser jusqu'au 15 mars (un mois Family dure toujours 30 jours).*

Si vous résiliez votre abonnement annuel Family pendant la première année contractuelle, cette résiliation prendra effet à l'issue de cette année d'abonnement Family.

- ***Exemple** : si votre abonnement annuel Family a commencé le 14 septembre 2025 et que vous résiliez entre le 14 septembre 2025 et le 13 septembre 2026, le 13 septembre 2026 sera le dernier jour où vous pourrez utiliser Family.*

En cas de résiliation de votre abonnement annuel Family après la première année contractuelle, celle-ci prendra effet à la fin du mois en cours. Dans ce cas, vous recevrez un remboursement des mois restants à courir jusqu'au terme initial de votre abonnement annuel Family.

- ***Exemple** : si votre abonnement annuel Family a été renouvelé après la première année le 14 septembre 2026, et que vous résiliez votre abonnement Family le 20 septembre 2026, le 13 octobre 2026 sera alors le dernier jour où vous pourrez utiliser Family et vous serez remboursé du montant payé pour les 11 mois Family déjà payés pour la seconde année et restants sur votre compte.*

Vous pouvez annuler votre abonnement Family dans l'onglet Family de l'application Picnic.

Picnic se réserve le droit de mettre fin à Family en cas d'arrêt définitif de l'offre. Vous en serez alors informé et recevrez un remboursement pour la période à courir jusqu'au terme initial de votre abonnement.

5. Mois d'essai

Si vous n'avez jamais souscrit d'abonnement Family auparavant sur votre compte, votre premier mois sera un mois d'essai offert, hors frais de vérification bancaire si nécessaire. En effet, si le prélèvement automatique n'est pas encore activé, des frais de 0,01 € vous seront facturés pour la vérification de vos coordonnées bancaires avant le début de l'essai.

Un mois d'essai Family dure toujours 30 jours.

Pour pouvoir bénéficier de ce mois d'essai, vous devez souscrire à un abonnement mensuel ou annuel Family et ensuite confirmer votre paiement.

Si vous avez souscrit au mois d'essai, vous pouvez résilier Family à tout moment pendant cette période. SI VOUS N'AVEZ PAS RÉSILIÉ FAMILY AVANT LA FIN DU MOIS D'ESSAI, VOTRE ABONNEMENT SERA AUTOMATIQUEMENT RENOUVELÉ ET CONVERTI EN L'ABONNEMENT PAYANT

CHOISI (ABONNEMENT MENSUEL OU ANNUEL). A la fin du mois d'essai et en l'absence de résiliation, vous êtes tenu de payer le prix de l'abonnement correspondant à votre choix. L'abonnement payant commence le jour suivant l'expiration du mois d'essai.

- ***Exemple 1** : si votre mois d'essai Family a commencé le 14 septembre et que vous résiliez Family entre le 14 septembre et le 13 octobre, le 13 octobre sera le dernier jour où vous pourrez utiliser Family.*
- ***Exemple 2** : si votre mois d'essai Family a commencé le 14 septembre et que vous ne résiliez pas Family pendant le mois d'essai, l'abonnement Family mensuel ou annuel choisi commencera automatiquement le 14 octobre.*

Vous serez informé en temps utile du renouvellement automatique et du début de l'abonnement payant à la fin du mois d'essai. Vous pouvez consulter la durée restante de votre mois d'essai sur l'application Picnic. Le mois d'essai ne peut être utilisé qu'une seule fois par compte Picnic.

6. Garantie Avantage

Picnic propose également la « **Garantie Avantage** » avec Family.

Avec la Garantie Avantage, si le montant total de vos remises Family est inférieur au prix de votre abonnement Family, Picnic s'engage à vous rembourser la différence sous forme de bon d'achat. Vous pouvez consulter le cumul de vos économies permises par votre abonnement Family directement sur l'application Picnic.

Veuillez noter que la Garantie Avantage n'est pas accordée automatiquement. Vous devez introduire vous-même une demande pour en bénéficier via l'application Picnic.

La Garantie Avantage s'applique exclusivement à la première année contractuelle payante de Family, que vous ayez un abonnement mensuel ou annuel.

L'éventuel mois d'essai gratuit ne compte pas pour ce délai d'un an, mais les économies réalisées durant le mois d'essai comptent pour le calcul de la Garantie Avantage.

Pour un abonnement annuel Family, la Garantie Avantage peut être sollicitée dès la fin de votre première année d'abonnement (hors mois d'essai) et dans un délai maximal de 3 mois suivant cette échéance. Les frais d'abonnement payés pour cette première année sont alors compensés par les économies réalisées sur la période considérée.

- ***Exemple** : Si votre mois d'essai Family a commencé le 1er septembre 2025 et que votre abonnement annuel payant a commencé le 1er octobre 2025, vous pouvez demander votre Garantie Avantage du 1er octobre 2026 au 1er janvier 2027. Cette Garantie Avantage est calculée sur la période du 1er septembre 2025 au 30 septembre 2026.*

Pour un abonnement mensuel Family, vous pouvez demander la Garantie Avantage dès le lendemain de la fin de votre premier mois d'adhésion (hors mois d'essai) et jusqu'à 15 mois (1 an et 3 mois) après la date de début de votre abonnement. Le calcul de la Garantie Avantage

portera seulement sur les douze (12) premiers mois de l'abonnement. Les frais d'abonnement payés jusqu'au dernier des douze (12) premiers mois de l'abonnement Family écoulé sont alors compensés par les économies réalisées jusqu'au dernier mois Family écoulé.

- ***Exemple** : Si votre abonnement mensuel Family payant a commencé le 1er septembre 2025, vous pouvez demander votre Garantie Avantage entre le 1er octobre 2025 et le 1er décembre 2026, pour les mois écoulés jusqu'au 30 août 2026. Si vous demandez cette Garantie Avantage, par exemple le 14 décembre 2025, elle sera calculée sur la période allant jusqu'au 29 novembre 2025 (le dernier jour du troisième mois Family).*

Vous ne pouvez demander la Garantie Avantage qu'une seule fois par compte Picnic.

Vous ne pouvez plus demander la Garantie Avantage si vous êtes passé d'un abonnement mensuel à un abonnement annuel, et inversement.

Vous pouvez retrouver le montant que vous avez économisé avec Family dans l'onglet Family de votre application Picnic. Ce montant est mis à jour après chaque commande.

Si vous demandez la suppression de vos données à Picnic, Picnic ne sera plus en mesure de vous communiquer le montant économisé par la suite. Vous ne pourrez alors plus demander de Garantie Avantage. Picnic détermine le mode de calcul de la Garantie Avantage.

7. Droit de rétractation

Si le mois d'essai ne s'applique pas, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours pour résilier votre abonnement Family sans besoin de motif.

Vous pouvez résilier Family via le service client ou via le formulaire de rétractation figurant aux CGV Picnic.

Si vous choisissez de vous rétracter, Picnic vous facturera le montant correspondant à la période comprise entre la souscription et la rétractation. Ce montant sera calculé proportionnellement au prix de l'abonnement Family pour sa Durée Initiale.

Si vous faites usage de ce droit de rétractation, vous ne pouvez pas bénéficier de la Garantie Avantage stipulée à l'article 6 des présentes Conditions Family.

Le mois d'essai pendant lequel vous pouvez résilier votre abonnement Family à tout moment, vaut délai de rétractation. En conséquence, aucun nouveau droit de rétractation ne pourra être exercé lors de la conversion du mois d'essai en abonnement payant ou lors de ses renouvellements ultérieurs.

8. Divers

Picnic peut déterminer qui a accès à Family. Picnic se réserve le droit unilatéral d'exclure des clients de l'abonnement (par exemple en cas d'abus, de fraude ou de suspicion de fraude).

Picnic est en droit, à sa seule discrétion, de limiter l'utilisation de Family, de suspendre ou de mettre fin à Family sans remboursement de la redevance payée à cet effet, pour un motif légitime (par exemple, en cas de non-respect des obligations de paiement du Client ou de violation des présentes Conditions Family ou toutes autres CGV).

Picnic décline toute responsabilité en cas d'éventuelles pannes techniques, de problèmes de réseau ou d'autres problèmes techniques en raison desquels les avantages pourraient ne pas être accordés. Picnic décline également toute responsabilité découlant d'éventuelles fautes de frappe ou d'autres erreurs présentes dans les supports de communication relatifs aux avantages.

Pour toutes questions, réclamations et/ou remarques concernant l'abonnement Family, vous pouvez contacter notre service client.

Les avantages de l'abonnement Family ne s'appliquent que dans le pays associé au compte Picnic.

Les CGV de Picnic sont également applicables aux présentes Conditions Family (notamment son article « Médiateur ». En cas de contradictions entre les présentes Conditions Family et les autres conditions de Picnic (dont les CGV), les dispositions des présentes Conditions Family prévalent.